

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 9

Rubrik: Éducation ouvrière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On aurait pu croire dès lors que l'assurance-chômage cantonale payerait les secours demandés sans plus de difficultés, mais elle insista au contraire pour que la question soit tranchée par le tribunal dans le but évident d'obtenir une bonne fois une claire interprétation de la loi. Dans le procès proprement dit, intenté contre la caisse cantonale d'assurance-chômage, la revendication des ouvrières fut admise, mais avec la réserve que ce cas ne ferait pas jurisprudence, mais qu'au contraire chaque cas devrait être à l'avenir examiné pour lui-même et l'application de la loi chaque fois.

D'après ce jugement, les instances juridiques devraient donc désormais examiner tout d'abord dans les cas de ce genre s'il y a faute de la part du patron. Si tel est bien le cas, il peut être tenu de payer intégralement les journées de travail perdues. Si, par contre, la responsabilité du patron n'est pas établie, l'ouvrier a droit au secours de chômage.

Nous estimons toutefois que les instructions données par l'Office fédéral du travail reposent sur une erreur et sont contraires à la loi. L'art. 2, alinéa III, chiffre *a*, de la loi fédérale sur les subventions aux caisses de chômage, du 17 octobre 1924, parle expressément de chômage non imputable à la faute de l'ouvrier. Par la prime qu'il paye, l'ouvrier s'assure contre les conséquences d'un chômage de ce genre; par conséquent il a droit au secours légal pour autant qu'il n'est pas lui-même responsable de son chômage, qu'il est à jour avec le paiement de ses primes et qu'il a rempli les formalités requises. Les instructions de l'Office fédéral du travail du 10 mai 1927 demeurent donc illégales et doivent absolument être rapportées. En effet, la loi fédérale ne prescrit nullement que seul le chômage résultant du manque de travail donne droit au secours, mais elle parle simplement, comme nous venons de le dire, de chômage ne résultant pas de la faute de l'ouvrier. Du point de vue social également, il n'est pas équitable que le salarié soit tout d'abord obligé d'intenter une action aux patrons dans les cas de ce genre et de courir ainsi le risque de perdre sa place. Il serait plutôt du devoir de l'Etat de parer par d'autres mesures à l'abus des caisses de secours pouvant résulter de fausses indications données par les patrons.

Il incombe aux organisations ouvrières de surveiller la pratique adoptée par les caisses de chômage et de conserver les arrêts des tribunaux, afin que l'on puisse bientôt publier un commentaire sur l'application de la plus récente de nos lois sociales.

C. M.

Education ouvrière

La préparation des cours d'éducation.

Dans notre numéro de mars*, nous avons publié quelques suggestions sur la préparation du travail d'éducation ouvrière en général. Nous avons surtout souligné que le centre d'éducation ou l'instance qui s'occupe de cette branche d'activité ne doivent jamais se contenter de constater le désintéressement des membres, la mauvaise fréquentation des séances, etc., et de dire « Il n'y a rien à faire, nous abandonnons la partie », mais qu'ils doivent au contraire se demander: « Avons-nous préparé assez consciencieusement nos manifestations? Que pouvons-nous faire de plus en matière de propagande et d'organisation? » Ayant traité dans ce premier article plus spécialement la préparation des conférences, nous voulons aujourd'hui parler davantage de l'organisation des *cours*.

* *Revue syndicale* 1927, pages 99 et 100.

On entend fréquemment poser la question suivante: Qu'est-ce qui est le plus recommandable, des conférences ou des cours? C'est une erreur que de poser pareille question. Il ne s'agit pas de choisir entre les unes et les autres, mais de se servir aussi bien des unes que des autres. Les conférences ont une tâche déterminée à remplir, les cours en ont une autre. Les conférences s'adressent plutôt à une sphère d'auditeurs plus étendue; elles nécessitent moins de conditions préalables, introduisent simplement l'auditeur dans un sujet et surtout ne demandent de sa part aucune collaboration active. Les cours permettent un travail d'éducation plus intensif. Ils s'adressent à un cercle de participants plus restreint et donnent plus de temps pour traiter une question. On peut donc la traiter plus à fond et surtout les auditeurs ont la faculté de poser des questions et de se familiariser ainsi avec le problème traité. Il devrait du moins en être ainsi. Si plusieurs leçons sont données sans que l'on en discute ou avec un si grand nombre de participants que quelques-uns seulement peuvent participer à la discussion, nous avons là une série de conférences, mais non pas un cours.

Les conférences auront toujours leur importance comme moyen de propagande et d'initiation, et d'une façon générale dans tous les cas où l'on désire réunir le plus grand nombre possible de participants, comme aussi lorsque pour une raison quelconque il n'est pas question de traiter le sujet dans un cours. Au fur et à mesure que se développe l'éducation ouvrière, il faut cependant tendre à organiser des cours, non pas en lieu et place de conférences, mais comme complément de ces dernières. Dans les périodes de calme principalement et lorsque les conférences de propagande n'auraient pas grand succès, on peut obtenir beaucoup de ces cours. A l'heure actuelle précisément, nous sommes dans une période où le travail d'éducation a peu de chance de gagner des milieux étendus, l'atmosphère intellectuelle n'étant secouée par aucune grande discussion, tandis que les efforts pour intensifier et consolider le travail de l'éducation ouvrière peuvent compter sur des succès certains.

Quelle *préparation* demandent des cours d'instruction?

Pour des cours également l'on doit se demander tout d'abord à qui l'on veut s'adresser: si c'est à des jeunes gens, à des hommes de confiance, à des secrétaires, etc. Il est particulièrement important que les participants à un cours ne soient pas trop mélangés; on peut bien mieux travailler si l'auditoire est homogène. Autant que possible, il ne faut donc pas laisser au hasard le soin de composer l'auditoire des cours, mais procéder à une certaine *sélection*. Cela peut se faire lorsque ce sont les organisations ouvrières qui *délèguent* leurs membres. Il faut naturellement choisir les plus actifs et les plus intelligents et ceux qui ont une activité dans le mouvement, au lieu de former des hommes qui garderaient ensuite leurs connaissances pour eux seuls. Il est vrai que les camarades les plus fidèles ne sont pas toujours ceux que l'on peut instruire le plus facilement, surtout lorsqu'ils atteignent un âge où il est difficile de s'assimiler de nouvelles connaissances. D'autre part, de jeunes éléments, jusqu'à inactifs, peuvent bien souvent être éveillés par ces cours et préparés pour une collaboration active au mouvement ouvrier. Le choix est très difficile à faire, c'est pourquoi il faut lui vouer la plus grande attention.

Des obstacles se présentent souvent du fait que les instances compétentes des organisations syndicales ou politiques accordent trop peu d'intérêt à l'éducation ouvrière et ne secondent pas suffisamment l'activité des centres d'éducation. Ces derniers ne doivent rien négliger pour changer cette situation. Il faut chercher à établir une collaboration aussi étroite que possible entre les centres d'éducation et les organisations ouvrières, non pas seulement par l'envoi

de circulaires, mais aussi par des prises de contact personnelles et éventuellement par des exposés au sein des différents comités. On y réussit le mieux lorsque dans chaque syndicat local ou section du parti, comme aussi dans les groupes de jeunesse, dans les sociétés féminines et éventuellement dans les organisations sportives, l'on peut trouver quelqu'un qui s'intéresse à l'éducation ouvrière, qui soit *l'homme de confiance du centre d'éducation*, qui renseigne ses collègues sur les séances organisées par ces derniers, prenne des inscriptions, etc., et établisse ce contact personnel entre les deux organisations.

Un cours ne peut être destiné à instruire les masses. Lorsque le nombre des participants dépasse 30, la collaboration entre le professeur et les auditeurs devient plus difficile. La foi dans la puissance du nombre n'est pas de mise dans le travail d'éducation. Un cours comptant 15 participants actifs peut dans certains cas être bien plus réjouissant et plus fructueux qu'un autre réunissant 70 auditeurs.

La plupart des choses que nous avons dites sur la propagande et l'organisation des conférences s'appliquent aussi aux cours. Il importe tout d'abord de choisir un local confortable et pas trop grand. Toute consommation devrait être interdite pendant les leçons. Il faut demander au professeur s'il a besoin d'un tableau noir, d'une carte murale ou d'autres accessoires et, dans l'affirmative, il faut charger quelqu'un de lui procurer ce matériel en temps utile. Il n'est pas possible d'avoir une activité féconde sans ordre et sans ponctualité. La précipitation dans les préparatifs et l'organisation peut facilement compromettre le cours lui-même.

Même si les participants sont délégués par leurs organisations, il faut donner au cours une publicité suffisante dans la *presse*, d'une part pour atteindre d'autres intéressés et d'autre part parce que toute publication du centre d'éducation ouvrière constitue pour lui une bonne réclame. Sur le cours lui-même, un bref rapport devra être publié dans la presse après chaque leçon. On chargera de cette tâche un ou plusieurs des participants. De plus l'on pourra rédiger encore un procès-verbal détaillé.

L'on devrait autant que possible demander du directeur du cours un plan à distribuer aux participants avant la première leçon. Les tableaux les plus importants devraient aussi être remis de la sorte aux auditeurs. Mais cela ne doit pas empêcher ces derniers de prendre des notes, ce qui les oblige à concentrer leur attention. Dans les cours l'on doit exiger une véritable collaboration des participants.

Il est fort désirable que l'on tienne régulièrement pour les cours comme d'ailleurs aussi pour d'autres séances éducatives, un *contrôle* sur le nombre des participants, leur profession, l'organisation à laquelle ils appartiennent, leur âge, etc. Ces données feront ensuite l'objet d'une statistique dont on pourra tirer des conclusions précieuses. On peut voir ainsi quels sont les milieux les mieux représentés et où la propagande doit être intensifiée.

Et maintenant au travail! Il faut que nous arrivions à ce que dans chaque localité où existe de fortes organisations ouvrières quelques cours soient organisés régulièrement chaque hiver. Même les centres d'éducation des petites localités doivent compléter leur série de conférences par des cours. Ces derniers pourront peut-être se faire en commun pour plusieurs endroits. Ou bien encore pour diminuer les frais un cours nécessitant quatre soirées pourra être donné durant deux dimanches matin ou le samedi soir et le dimanche matin. Avec de la bonne volonté, on trouvera partout le moyen de faire progresser l'éducation ouvrière.